

Tronc commun : c'est voté

ENSEIGNEMENT ♦

Après près de 18 h de débats, la commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mercredi dans la nuit le projet de décret modifiant la formation commune qui sera dispensée à tous les élèves de Wallonie et de Bruxelles, de la maternelle jusqu'à la 3^e secondaire. C'est l'un des deux piliers du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'autre étant la réforme de la gouvernance scolaire déjà validée par ce même parlement.